

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Direction des affaires
financières

Département du contrôle
interne et des systèmes
d'information financiers

DCISIF n°2017 - 0020

Affaire suivie par
Déborah Bé
Cheffe de département

Téléphone
01 55 55 21 61

Courriel
deborah.be
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 27 mars 2017

Le directeur des affaires financières

à

Mesdames et messieurs les secrétaires
généraux d'académies et de vice-rectorats

*A l'attention des référents promoteurs et des
référents techniques pour le contrôle interne
comptable*

Objet : Enquête annuelle 2017 pour le contrôle interne comptable de l'Etat au sein
du MENESR

Référence : Courrier DAF-DCISIF n°2016-028 en date du 15 novembre 2016 relatif
à la feuille de route 2016-2017

PJ : Calendrier
Complément d'enquête 2017

Dans le cadre du dispositif ministériel pour le contrôle interne comptable (CIC), la direction des affaires financières mène une enquête annuellement sur le niveau de déploiement du CIC en services déconcentrés. Elle porte principalement sur le niveau de mise en œuvre des actions de maîtrise de risque au sein des référentiels ministériels de CIC, ainsi que sur le niveau de formalisation des dispositifs de pilotage académiques.

L'analyse des résultats contribue à éclairer les instances ministérielles de gouvernance du dispositif (comité de contrôle interne pour la maîtrise des risques, comité de pilotage pour le contrôle interne comptable et budgétaire et comité de suivi du plan d'action). Elle permet également de mesurer collectivement l'appropriation de la démarche par tous les acteurs opérationnels et engager, le cas échéant, des améliorations.

L'enquête 2017 prendra appui sur la feuille de route 2016-2017 citée en référence et s'effectuera via l'outil G2P. Les référents académiques devront s'assurer de la complète saisie du niveau de réalisation des activités de maîtrise de risque à mettre en place aux fins de consolidation des données au niveau national.

Le calendrier de travail est annexé à ce courrier. Il comprend deux étapes :

- Une première étape en mai, destinée à effectuer une photographie du déploiement du CIC à date. L'extraction et la vérification des données saisies par les académies seront réalisées entre le vendredi 19 mai 2017 (17h) et le mercredi 24 mai inclus afin d'analyser la trajectoire collective d'atteinte des objectifs de la feuille de route 2016-2017, notamment au regard du « socle CIC¹ ».
- Une seconde étape, programmée entre le vendredi 8 septembre 2017 (17h) et le mercredi 13 septembre inclus, permettra de réaliser un bilan sur le niveau de déploiement du contrôle interne comptable en services déconcentrés au cours de l'année scolaire 2016-2017.

Comme en 2015 et en 2016, s'ajoutent à cette seconde étape de l'enquête des informations complémentaires, destinées à réaliser trois focus particuliers :

- Le pilotage de la démarche en académie : le contrôle interne comptable ne peut totalement fonctionner sans un dispositif de gouvernance fort et régulier, placé au plus haut niveau de l'organisation ;
- La gestion des habilitations à Chorus : le MENESR a fait le choix d'une gestion délocalisée des habilitations à Chorus. Cette organisation s'appuie nécessairement sur une procédure formalisée au travers notamment de la mise en œuvre du protocole actuel ;
- Les revues qualité attachées à deux des actions de maîtrise de risques du référentiel sur les bourses de l'enseignement scolaire : suite à l'audit interne de 2014, le référentiel a introduit des revues qualités. Une première analyse avait été effectuée en 2015. Dans le cadre du suivi des recommandations de l'audit, une deuxième analyse sera réalisée en 2017.

Je vous rappelle que deux adresses fonctionnelles sont mises à votre disposition pour toute question relative à l'utilisation de l'outil G2P (g2p.cic@education.gouv.fr) et, plus largement, à la démarche de CIC (pilotage.cic@education.gouv.fr)

Je vous remercie de votre engagement constant pour la mise en œuvre du contrôle interne comptable au sein de l'ensemble des services de notre ministère.

Pour le Directeur des affaires financières empêché,
Le Chef de service Adjoint au Directeur

Frédéric BONNOT

¹ Le « socle CIC » est la cible minimale de mise en œuvre des outils structurants du CIC, afin notamment d'orienter les investissements et d'homogénéiser les trajectoires académiques de déploiement de la démarche.